

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02656

Numéro SIREN : 840 320 857

Nom ou dénomination : FULL AWAY

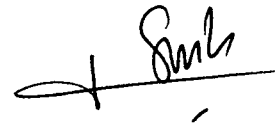
Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2021 sous le numéro de dépôt 22823

Société FULL AWAY

97 RUE SAUVEUR TOBELEM

13007 MARSEILLE

« Certifiés conformes »
Le Président



COMPTES ANNUELS

SEJNERA EYSSAUTIER EXPERTISES

25 RUE SYLVABELLE

EXPERT-COMPTABLE

13006 MARSEILLE

04 91 55 57 62+

Désignation de l'entreprise Société FULL AWAYNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 97 RUE SAUVEUR TOBELEM13007 MARSEILLENuméro SIRET * 8 4 0 3 2 0 8 5 7 0 0 0 1 3Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 9

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	123 389	136 389			
Total I (5)		044	048	123 389	136 389			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074	226 543	90 140		
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	25 462	98 872			
	Charges constatées d'avance *	092	094	90				
	Total II	096	098	252 095	189 012			
	Total général (I+II)	110	112	375 484	325 401			
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2			
Capital social ou individuel *		120		100	100			
Ecart de réévaluation		124						
Réserve légale		126		10				
Réserves réglementées*		130						
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)		132		40 751				
Report à nouveau		134						
Résultat de l'exercice		136		85 080	76 475			
Provisions réglementées		140						
Total I		142		125 941	76 575			
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		156						
Emprunts et dettes assimilées		164						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166						
Fournisseurs et comptes rattachés *		168		87 384	2 840			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 835)		172		162 159	245 986			
Produits constatés d'avance		174						
Total III		176		249 543	248 827			
Total général (I + II + III)		180		375 484	325 401			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	35 000			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	80 000			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise Société FULL AWAYExercice N clos le
[3 1 1 2 2 0 2 0]Néant *
Exercice N-1 clos le
[3 1 1 2 2 0 1 9]

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			209		210				
			215		214				
CHARGES D'EXPLOITATION			217		218				
					222				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS					224				
					226				
RÉINTÉGRATIONS					230				
					232				
DÉDUCTIONS					234				
					236				
DÉFICITS					238				
					240				
RÉSULTAT FISCAL					242				
					244				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					246				
					248				
DÉFICITS					250				
					252				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					254				
					256				
DÉFICITS					258				
					260				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					262				
					264				
DÉFICITS					266				
					268				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					270				
					272				
DÉFICITS					274				
					276				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					278				
					280				
DÉFICITS					282				
					284				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					286				
					288				
DÉFICITS					290				
					292				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					294				
					296				
DÉFICITS					298				
					300				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					302				
					304				
DÉFICITS					306				
					308				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					310				
					312				
DÉFICITS					314				
					316				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					318				
					320				
DÉFICITS					322				
					324				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					326				
					328				
DÉFICITS					330				
					332				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					334				
					336				
DÉFICITS					338				
					340				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					342				
					344				
DÉFICITS					346				
					348				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					350				
					352				
DÉFICITS					354				
					356				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					358				
					360				
DÉFICITS					362				
					364				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					366				
					368				
DÉFICITS					370				
					372				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatin

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- le chiffre d'affaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	136 389		35 000
TOTAL	136 389		35 000
TOTAL GENERAL	136 389		35 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		48 000	123 389	
TOTAL		48 000	123 389	
TOTAL GENERAL		48 000	123 389	

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	29 558	29 558	
Débiteurs divers	196 986	196 986	
Charges constatées d'avance	90	90	
TOTAL	226 633	226 633	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	87 384	87 384		
Personnel et comptes rattachés	2 779	2 779		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 682	1 682		
Impôts sur les bénéfices	13 643	13 643		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 259	7 259		
Autres impôts taxes et assimilés	391	391		
Groupe et associés	11 549	11 549		
Autres dettes	124 856	89 856	35 000	
TOTAL	249 543	214 543	35 000	
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	11 549			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	100			100

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 160
Dettes fiscales et sociales	1 765
Autres dettes	89 856
Total	168 781

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	90
Total	90

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ARLOPA	100	99.00	28 257
- JAUBERT DOUANE INTERNATIONAL	50 000	70.00	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- 2VFRET	79 534	50.00	54 534
- PROLOG	204 166	30.00	257 749
- PO	1 770	30.00	2 059
- VEDACI CONSEIL	8 004	25.00	7 004
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

FULL AWAY
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 97 rue Sauveur Tobelem
13007 MARSEILLE
840 320 857 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Résolutions d'approbation des comptes et d'affectation du résultat

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 85.080 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'associé unique prend également acte de ce que les comptes n'enregistrent aucune dépenses et charges non déductibles des bénéfices.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 85.080 euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 85.080 euros.

Affectation au poste « Autres réserves » :

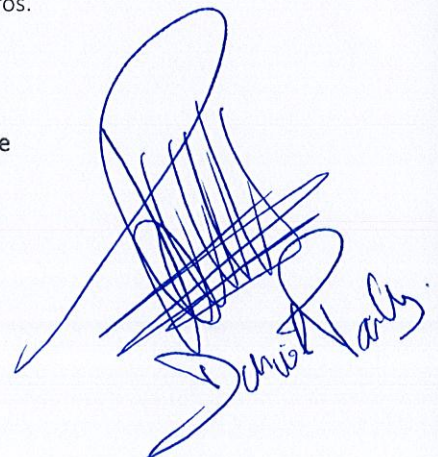
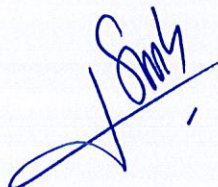
- 85.080 euros.

Qui passe de 40.751 euros à 125.831 euros.

Répartition après affectation :

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 125.941 euros.

Certifié Conforme
Le Président
M. SMOUK



FULL AWAY

Société par Actions Simplifiée
97, Rue du Sauveur Tobelem
13007 Marseille

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

FULL AWAY

Société par Actions Simplifiée
97, Rue du Sauveur Tobelem
13007 Marseille

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'Associée unique de la société FULL AWAY

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FULL AWAY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 15 septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes

ORIGA GROUP

Laetitia PERALDI

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 19	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	123 389		123 389	136 389	13 000	9.53
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II	123 389		123 389	136 389	13 000	9.53
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	226 543		226 543	90 140	136 403	151.32
	Autres créances						
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	25 462		25 462	98 872	73 411	74.25
	Charges constatées d'avance (3)	90		90		90	
	Total III	252 095		252 095	189 012	63 082	33.37
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	375 484		375 484	325 401	50 082	15.39

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019 19		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100		100			
	Réserves						
	Réserve légale	10				10	
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	40 751				40 751	
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	85 080		76 475		8 605	11.25
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	125 941		76 575		49 366	64.47
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	835		835			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 384		2 840		84 544	NS
	Dettes fiscales et sociales	36 468		25 151		11 317	44.99
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	124 856		220 000		95 144	43.25
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	249 543		248 827		716	0.29
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		375 484		325 401		50 082	15.39

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 249 543 248 827

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 19	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	32 175		32 175	85 050	52 875-	62.17-
Chiffre d'affaires NET	32 175		32 175	85 050	52 875-	62.17-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			32 175	85 050	52 875-	62.17-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			71 234	21 679	49 555	228.58
Impôts, taxes et versements assimilés			145		145	
Salaires et traitements			13 969		13 969	
Charges sociales			4 246		4 246	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			89 594	21 679	67 915	313.27
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			57 419-	63 371	120 790-	190.61-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	19	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	28 592		24 000		4 592	19.13
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	28 592		24 000		4 592	19.13
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)			806		806	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			806		806	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	28 592		23 194		5 398	23.27
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	28 827		86 565		115 392	133.30
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	300 000				300 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	300 000				300 000	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38 000				38 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	128 000				128 000	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	166 000				166 000	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	134 000				134 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	20 093		10 090		10 003	99.14
Total des produits (I+III+V+VII)	360 767		109 050		251 717	230.83
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	275 687		32 575		243 112	746.31
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	85 080		76 475		8 605	11.25

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- le chiffre d'affaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	136 389		35 000
TOTAL	136 389		35 000
TOTAL GENERAL	136 389		35 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		48 000	123 389	
TOTAL		48 000	123 389	
TOTAL GENERAL		48 000	123 389	

Etat des amortissements

Néant



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	29 558	29 558	
Débiteurs divers	196 986	196 986	
Charges constatées d'avance	90	90	
TOTAL	226 633	226 633	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	87 384	87 384		
Personnel et comptes rattachés	2 779	2 779		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 682	1 682		
Impôts sur les bénéfices	13 643	13 643		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 259	7 259		
Autres impôts taxes et assimilés	391	391		
Groupe et associés	11 549	11 549		
Autres dettes	124 856	89 856	35 000	
TOTAL	249 543	214 543	35 000	
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	11 549			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	100			100

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 160
Dettes fiscales et sociales	1 765
Autres dettes	89 856
Total	168 781

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	90
Total	90

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ARLOPA	100	99.00	28 257
- JAUBERT DOUANE INTERNATIONAL	50 000	70.00	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- 2VFRET	79 534	50.00	54 534
- PROLOG	204 166	30.00	257 749
- PO	1 770	30.00	2 059
- VEDACI CONSEIL	8 004	25.00	7 004
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

